

# LA VIE COMMUNALE

## CARTE COMMUNALE et PLAN LOCAL D'URBANISME

La carte communale est un document beaucoup plus simple que le Plan Local d'Urbanisme ou PLU. Ils remplacent depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 respectivement les MARNU (Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme) et les POS (Plan d'Occupation des Sols).

La principale limite de ce document d'urbanisme est l'absence de règles spécifiques permettant d'adapter les constructions (densité, hauteur, recul, aspect extérieur, etc,,) selon les circonstances locales et les projets urbains.

Le droit de préemption permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire de biens à vendre. Cet outil peut être fort utile, la propriété foncière étant un atout certain pour la bonne maîtrise de projets stratégiques par la commune. Dans le cadre d'une carte communale, ce droit ne peut être instauré que sur un ou des secteurs clairement délimités en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération bien identifiée.

Dans le cadre d'un PLU, il peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future. Le PLU est donc beaucoup plus complexe, notamment à élaborer, mais permet plus de possibilités pour la commune.

L'élaboration probable d'un PLU intercommunal nous priverait d'une réflexion locale sur un projet d'aménagement et de développement durable. D'où la nécessité de mettre en route l'élaboration de ce document tant que la commune maîtrise son devenir dans l'aménagement des espaces naturels, urbains, agricoles, et économiques. 2014 sera l'année de la préparation de cette opération en inscrivant au budget **8000 euros**.

## TRAVAUX

Nous allons procéder à l'illumination du clocher de l'église avec des projecteurs à basse consommation d'énergie ainsi que la sécurisation du coffret de commande. L'entreprise Raph'Elec de St Sauveur de Cruzieres habilité à effectuer ces travaux avec l'aide d'une nacelle interviendra au cours du mois de Juin. La commune a sollicité une aide du Syndicat Départemental Electricité 07 à PRIVAS de **909,00 € HT**, pour un cout total de **1.817,00 € HT**.

Trois bornes incendie ont été installées(hameau de La Croix, centre bourg, salle polyvalente) elles sont positionnées sur la nouvelle colonne en Ø 125 assurent un débit conforme aux demandes des services d'incendie, pour l'instant une seule est opérationnelle à la salle polyvalente, les deux autres le seront quand le nouveau réservoir sera alimenté.

Dans le cadre de la convention ATESAT avec le service de la DDT nous avons réalisé une visite technique de tous nos ouvrages d'art communaux en 2009 pour en déterminer l'état et les travaux de remise en état si nécessaire.

Après le pont du Valat de Carle réparé en 2013 qui s'inscrit dans cette logique de préservation de notre patrimoine, nous avons réalisé l'imperméabilisation de l'ouvrage d'art à la Chanisse en appliquant un béton bitumineux pour en assurer l'étanchéité pour la somme de **4494,44 euros TTC**.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le logement du Bourdaric de 125 m2 est loué. La réhabilitation de ce logement social représentant une dépense globale de **63.260,02 € TTC**, a été financée en partie avec les fonds propres de la commune, ainsi qu'avec une subvention de la Région Rhône-Alpes de **5000 €** dans le cadre du comité de pilotage 6<sup>ième</sup> programmation CDDRA. Quant au Département, le Conseil général nous a attribué une subvention de **10.000 €**.

JCE

## L'ECOLE

Nous avons reçu en date du 27 avril une lettre de Madame la Directrice d'Académie nous faisant part du retrait du poste d'enseignant de l'école primaire et nous informant de la fermeture de l'école.

Que s'est-il passé pour que nous en arrivions à cette grave décision ?

Année scolaire	Effectif global à la rentrée	Départs pour collège
2008/2009	41	6
2009/2010	39	6
2010/2011	35	8
2011/2012	22	3
2012/2013	20	3
2013/2014	15	7

A noter que l'effectif actuel n'est que de 12 élèves car 3 enfants ont quitté notre école publique en cours d'année. **Compte tenu des 7 élèves entrant au collège, l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2014 ne serait que de 5 enfants, ce qui justifie la fermeture de l'école.**

#### Quelles solutions ont été envisagées ?

Au cours des trois dernières années nous avons enregistré le départ de nombreux enfants de Saint André vers les communes voisines et/ou vers l'enseignement privé. Ce phénomène a accéléré la situation de notre école qui aurait pu être maintenue une ou deux années supplémentaires permettant d'attendre la venue de nouvelles familles. La carte communale validée peut laisser espérer une arrivée de familles jeunes avec enfants. Notre commune sera-t-elle aussi attractive pour de jeunes ménages s'il n'y a plus d'école ?

Afin d'étudier la possibilité d'un regroupement pédagogique avec les communes voisines, une réunion s'est tenue le 24 février à St Paul le Jeune avec Monsieur Zaroni, inspecteur d'académie pour le Sud Ardèche. Etaient présents JM Garrido et G Delrot pour St André ainsi que des représentants des communes de St Sauveur de Cruzieres, Saint Paul le Jeune et Banne, ces deux dernières communes étant déjà en regroupement pédagogique

Cette réunion a démontré l'impossibilité dans l'immédiat d'un regroupement de l'école de St André :

- Ni avec St Sauveur qui ne souhaite pas de regroupement
- Ni avec St Paul et Banne puisque l'effectif global cumulé des élèves de nos 3 communes ne permet que 5 classes, et que la conservation d'une classe à St André entraînerait automatiquement une fermeture sur St Paul/Banne, ce qui ne fait que déplacer le problème.

#### Quelles solutions pour la rentrée 2014 ?

La fermeture de notre école suppose que les enfants soient scolarisés dans une commune voisine, les parents devront au plus tôt décider de l'école de leur choix.

Il reste à trouver une solution pour le problème du transport qui ne saurait être en charge de la commune, la décision n'étant pas de notre fait. Nous avons donc organisé une réunion le 27 Mai avec JP Manificier, Conseiller Général, Mme Cottier, directeur du service des transports scolaires au Conseil Général et les parents d'élèves concernés par la rentrée 2014.

Il a été proposé de modifier l'école de référence qui devient celle de St Paul le Jeune en lieu et place de St Sauveur, cette proposition sera validée au prochain conseil municipal.

Vu le nombre d'enfants concernés, le Conseil Général ne mettra pas de transport en place mais cette seule modification de l'école de référence ouvrira la possibilité pour le Conseil Général d'étudier toutes possibilités de subventions pour les familles concernées puisqu'elles devront assurer elles-mêmes le transport de leurs enfants.

YL

### **DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

→ Achats de livres : L'augmentation du crédit achat de livres de 500 à **800 euros** permet d'envisager deux achats groupés chaque année : avant l'été et au moment de la rentrée littéraire. N'hésitez pas à venir découvrir nos nouveautés début juillet. La bibliothèque est ouverte tout l'été et vous pouvez vous inscrire toute l'année.

→ Stage calligraphie : Caroline Lecomte a participé à l'exposition des poèmes et des dessins de Christine Dumas et Danièle Kleinmann en réalisant des cartes calligraphiées. Devant l'intérêt suscité par ses créations, elle a proposé d'animer bénévolement un **stage calligraphie** qui se déroule une fois par mois à la bibliothèque. Merci Caroline.

→ Vous pouvez venir jouer au grand **jeu de l'oie** réalisé par les enfants de l'atelier de Pierregas et offert à la bibliothèque. Une **exposition des dessins** réalisés pour l'occasion est visible jusqu'au 26 juillet. Enfin, il est encore temps de commander un jeu de l'oie, reproduction fidèle du grand jeu. Un modèle est à la bibliothèque. Le règlement de 10 euros se fait à la commande. Petit rappel : les heures d'ouverture de la bibliothèque sont : le mercredi de 16 à 18 heures et le samedi de 10 à 12 heures.

→ Pour la première, nous vous donnons rendez-vous **lundi 30 juin à 20h30** à la bibliothèque pour une « **soirée 31** ». Il s'agit d'une animation qui sera ensuite proposée tous les 31 du mois. Spectateur ou participant, nous voulons ces soirées conviviales et créatives. Le thème choisi pour cette première soirée est : **CHANSONS, LA POESIE EN CHANSONS**... Des informations précises seront données sur les supports d'information municipale, la presse et internet.

→ Une autre première à Saint André, notre participation au **Festival Essayages** dont c'est la quatrième édition. Sébastien Joanniez, directeur du festival, nous a proposé de rejoindre ce festival. Organisé en divers lieux du territoire de la communauté de communes, il permet d'accueillir des écrivains, tous genres confondus, afin qu'ils lisent un texte inachevé. Certains auteurs sont également invités à écrire en lien avec les habitants. Le **vendredi 05 septembre**, nous ouvrirons le festival avec notamment la scène ouverte au public et auteurs présents. Les lecteurs

de la bibliothèque seront invités à lire les auteurs invités. Une information spécifique au festival sera prochainement communiquée.

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous souhaite un bel été.

Christiane Leger

## SITE INTERNET

Comme nous l'avions indiqué, il a été décidé en fin d'année dernier de surseoir à la mise en place du site internet avant les élections pour des raisons que chacun aura bien compris.

Depuis le début avril, nous avons relancé la procédure et après une journée de formation à la maintenance début, tout sera mis en œuvre pour une première mise en ligne à la fin juin dans une version simplifiée et en tout cas incomplète. La version définitive sera mise en place à la rentrée.

Il sera identifiable comme tous les sites ardéchois avec le libellé suivant :

[www.saint-andre-de-cruzieres.fr](http://www.saint-andre-de-cruzieres.fr)

La première difficulté a été de trouver une identité pour notre village dont il faut bien admettre que le nom est long et compliqué et il n'a pas été simple de trouver la bonne formule pour que le nom ressorte de manière originale . Nous avons donc mis le nom sur deux lignes avec deux polices de caractères et deux couleurs différentes. Le « é » de St André a été inclus dans un soleil , symbole des 300 jours de soleil de notre Ardèche méridionale.



Ce symbole sera en tête de chaque page.

Naturellement comme je le dis plus haut, le site ne saurait être complet à la fin juin puisque, par nature, un site n'est vivant que s'il est complété par un apport permanent d'informations nouvelles , d'images, de témoignages et de liens divers .

Cela dit, chacun sait bien que, dans une petite commune comme la nôtre, il sera difficile d'amener un événement nouveau chaque semaine et nous pourrions nous heurter au problème que connaissent beaucoup de communes : créer un site qui ne bouge pas...et qui meurt faute de renouveau. Nous devons donc faire preuve d'imagination tant sur le fond que sur la forme pour que ce site reflète la vie, votre vie, notre vie.

Dans un premier temps, nous faisons appel aux artistes et aux photographes amateurs pour nous fournir des photos originales. Nous recherchons en particulier des photos montrant :

- **Des détails architecturaux de bâtiments,**
- **Des vues originales de St André pas forcément connues de tous et présentant un intérêt particulier,**
- **Des « séries homogènes » comme par exemple tous les ponts et passerelles, les capitelles, les dolmens, les avens, les résurgences, les arbres, etc...**

N'hésitez pas à me contacter pour me proposer vos photos par email sur mon adresse : [gerard.delrot@inforoutes.fr](mailto:gerard.delrot@inforoutes.fr)

Ce site ne sera pas uniquement celui de la commune mais aussi le vôtre, il sera ce que nous en ferons chaque jour.

Gérard Delrot

## LE CCAS

En janvier a eu lieu le repas des aînés et 78 personnes ont participé à cette manifestation.

La collecte pour les restos du cœur organisée par les membres du CCAS a permis de récolter des denrées alimentaires mais aussi des vêtements et divers articles de puériculture et petit électroménager. Cette action de solidarité a été menée une fois par an chaque année du précédent mandat. Merci à tous les anciens membres pour leur disponibilité et le travail accompli pendant 6 ans.

Après les élections de Mars une nouvelle équipe s'est mise en place, les nouveaux membres sont : Jean-Manuel Garrido Maire, Président de droit, Yolande Laval 1<sup>ère</sup> Adjointe, Gérard Delrot 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc Maître Conseiller Municipal, Evelyne Pérez Conseillère Municipale, Bénédicte Thoulouze Conseillère Municipale, Marie-

Renée Chamard retraitée, Jean Charray retraité représentant d'association, Brigitte Tournier sans profession, Jacqueline Laganier sans profession, Christophe Egmann travailleur social.

Lors de la première réunion de ce nouveau mandat ont été abordés le rôle et les missions du CCAS communal ainsi que son fonctionnement.

Le budget voté est le suivant :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	3 354,41€	Dotation	3 000,00€
Autres charges de gestion courante	2 010,00€	Résultat reporté	2 364,41€
Total dépenses	5 364,41€	Total recettes	5 364,41€

#### SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00€	Recettes	0,00€
----------	-------	----------	-------

La dotation est la participation de la commune votée au budget général de celle-ci.

YL

#### CORRESPONDANT JOURNAL

Jusqu'alors nous avons la chance d'avoir un correspondant pour le Dauphiné Libéré avec Régine Bunting et pour le Midi Libre avec Guy Thoulouze. Pour des raisons qui leur sont personnelles, ils ont stoppé leur collaboration avec leur journal respectif ce qui fait qu'aujourd'hui plus personne n'assure la diffusion des informations de St André, ce qui est un peu dommage. Nous les remercions pour leur disponibilité pendant toutes ces années au service de la population.

Aussi, nous profitons de ce bulletin et en appelons à celles et ceux qui seraient intéressés par cette reprise de flambeau peu contraignante mais tellement utile en terme de communication.

Nota : cette demande, quoi que formulée sur un bulletin municipal, ne s'apparente aucunement à une demande de la Mairie, il ne s'agit que d'un appel à bonne volonté.

GD

#### COMMISSION JEUNESSE

La commission Jeunesse se réunira pour la première fois à la fin du mois de Juin ou tout début juillet. Le but de cette nouvelle commission est de contribuer à créer ou recréer un lien entre les enfants de la commune scolarisés dans les communes avoisinantes en primaire, collège et Lycée. Tous les enfants âgés de 10 à 18 ans seront concernés. Ils seront conviés par courrier personnel à cette première réunion, aussi les parents ne seront ils pas surpris de recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier de la mairie adressé à leurs enfants. Dans un premier temps nous allons donc les rencontrer et nous serons à leur écoute afin qu'ils nous expriment leurs souhaits et leurs idées. Nous sommes certains qu'ils n'en manquent pas et nous construirons avec eux un programme de propositions et d'actions dans le cadre du budget qui a été voté sur le budget 2014.

GD

#### A VOTRE SERVICE POUR VOS COURRIERS

Vous avez la hantise de la page blanche, vous êtes désarmé face à un travail de rédaction complexe, vous ne parvenez pas à exprimer clairement ce qui est pourtant évident dans votre esprit...

Une chose est certaine, vous ne devez pas laisser un courrier sans réponse, aussi, si vous êtes dans une situation de blocage je me propose de vous aider dans les cas suivants :

- Courriers liés à un litige : avec un employeur, un prestataire, une société à qui vous souhaitez exprimer clairement et efficacement votre point de vue.
- Courriers administratifs : aide à la compréhension de certains courriers administratifs, lettres de demandes diverses : exonérations, échelonnements de paiement, recours ou réclamations...
- Rédaction de CV, de lettres de motivation dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un dossier de candidature,
- Constitution de dossiers administratifs

Pour vous aider dans vos démarches, j'assurerai une permanence à la MAIRIE tous les VENDREDIS de 10h à 12h

GD

## SOU DES ECOLES

L'association des parents d'élèves de l'Ecole du village a connu un début d'année 2014 riche en activités avec tout d'abord en février le Loto de l'école qui a été une grande réussite grâce à l'implication de tous et surtout de Florence Robert.

La Soirée CABARET a eu lieu en avril avec 2 représentations sur le thème « St André St André 5 minutes d'arrêt » et ce fut, comme tous les 2 ans, un franc succès puisque nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes de places. Nous remercions l'ensemble des personnes qui se sont investies dans cette belle aventure : les acteurs, les aides logistiques, la mairie de St André et bien sûr le public.

Le tournage du Lip dup « HAPPY we are from ST ANDRE » a été aussi un grand moment de plaisir et partage pour les petits comme pour les grands. Ce film est un hymne au village et à l'école et vous pouvez le visionner sur YouTube : « *Happy - we are from St André de Cruzières* ».

Tous les bénéficiaires de ces manifestations ont permis aux 15 enfants de l'école de partir une semaine en classe de neige à AUTRANS avec au programme : ski de piste, ballade en raquette, construction d'igloo et visite du musée des sports de glisse.

Les enfants ont aussi la chance, en juin, de passer une journée à OK CORRAL, de faire une promenade à cheval en Camargue, de participer à une journée de canyoning et une rencontre interscolaire à Montselgues autour des 4 éléments (l'eau, l'air, la terre et le feu). Les élèves de St André vont y présenter leur réalisation miniature d'une station d'épuration. De nombreuses activités qui permettent de finir l'année scolaire de manière plus joyeuse après l'annonce de la fermeture de l'école par manque d'effectif (5 élèves restants).

Une triste nouvelle car chacun sait que l'école constitue le cœur d'un village, son passé et son futur et bien souvent un lieu de rencontres, de partage et d'échange entre citoyens d'une commune... N'ayant plus d'école à la rentrée de septembre, le Sou des Ecoles va mettre son activité en sommeil mais l'ensemble des parents d'élèves remercie toutes les personnes qui ont de près ou de loin: parents, grands- parents, voisins, amis..... un jour contribué aux manifestations de l'Ecole et l'ont fait vivre pendant si longtemps.

UN GRAND MERCI  
Les Parents d'Elèves

## AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC)

La convention qui lie la commune avec La Poste précise que l'APC doit être impérativement située dans des locaux communaux avec une gestion communale. La Poste a exigé que nous régularisions la situation avant le 1<sup>er</sup> juin 2014 faute de quoi la convention serait résiliée à nos torts avec pour conséquence directe la fermeture de l'APC.

Nous avons donc été contraints de transférer l'APC vers la Mairie à partir du 15 Juillet 2014. Mme Nicole Romieux a naturellement été sollicitée pour assurer la fonction mais elle a décliné l'offre pour des raisons évidentes de fonctionnement de son magasin et l'APC.

A partir du mardi 15 Juillet, l'APC sera ouverte au public tous les jours du lundi au samedi de 9h00 à 12h00, ce qui permettra également au secrétariat de la Mairie d'être à la disposition du public cinq jours par semaine au lieu de trois aujourd'hui.

## FETES

La fête de la St Jean aura lieu **le Dimanche 22 juin** sur la terre plein, derrière la Mairie. La manifestation commencera par un vide-grenier gratuit à partir de 07 heures, suivie d'un apéritif avec petite restauration à midi et en soirée, du feu de la St Jean à la tombée de la nuit et s'achèvera par un film en plein air.

Tournoi de volley le **Dimanche 29 Juin**

Soirée à la Bibliothèque le **Lundi 30 Juin** à 20h30 avec le thème « La Poésie en Chansons ».

Les festivités du **14 juillet** se dérouleront dans le périmètre de la Salle polyvalente. Elles débuteront à partir de 15 heures par un concours de boules. Vers 19 heures, un apéritif avec petite restauration. Le bal débutera à 21 heures, suivi du traditionnel feu d'artifices offert par la municipalité.

Soirée inaugurale du Festival Essayages le **Vendredi 5 Septembre** à partir de 19h00, précédée d'une soirée « Mise en bouche » le **Mercredi 25 Juin** à la Bibliothèque de St André.

Concert à l'Eglise de St André le **Dimanche 7 Septembre.**

## **INTERCOMMUNALITE**

Sous la précédente mandature, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014, des décisions importantes ont été prises par le conseil communautaire.

Le **17 mars** :

- le vote des taux de la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a été fixé pour **2014**, compte tenu des bases d'imposition fournies par l'état 1259 des services fiscaux, les taux suivants : **Les Assions 13,67 % – Banne 12,45 % – Berrias et Casteljou 16,84 % – Chambonas 13,67 % – Gravières 13,67 % – Malbosc 11,94 % – St Paul Le Jeune 17,84 % – St Pierre et St Jean 13,67 % – Les Salelles 13,67 % – Les Vans avec ses communes associées Naves et Chassagnes 17,83 – Brahic 13,67 % .**
- un montant **REOM** (Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères) unique par foyer, pour les communes assujetties à la redevance : **Beaulieu – Malarce sur la Thines – Montselgues – St André de Cruzières et Ste Marguerite Lafigère à 95 € par foyer.**
- Vote des taux de fiscalité : **Taxe d'habitation 3,38 % - Taxe Foncière 2,41 % - Taxe Foncière non bâti 12,80 % - CFE (contribution foncière des Entreprise) 4,73 % - Fiscalité Professionnelle de Zone (uniquement Les Vans) 28,81 %.**

Un rappel sur l'organisation de la CdC concernant la contribution des habitants au service des ordures ménagères :

- sur les 15 communes, 10 sont à la **TEOM**, c'est-à-dire que leur participation à ce service se fait par le biais des taxes locales, une ligne sur leur appel de taxe foncière est réservée à la TEOM. Les taux ont été votés le 17 Mars 2014.
- 5 communes sont à la **REOM**. La CdC facture pour ces communes chaque foyer pour un montant unique de **95 €** comme précité.

Cette différence de traitement s'explique par le fait que suite à la fusion des CDC et des communes isolées au 01 janvier 2014, la Loi ne permettait que 3 possibilités :

- Mettre toutes les communes à la TEOM
- Mettre toutes les communes à la REOM
- Conserver dans un premier temps, les modalités appliquées précédemment dans chaque commune.
- C'est cette 3<sup>ème</sup> solution qui a été adoptée vu la difficulté de statuer dans un temps limité sur l'une ou l'autre des options. De toute façon, l'une d'entre elle devra être appliquée par la suite dans un délai de quatre ans. La réglementation accorde ce délai à la CdC pour uniformiser la fiscalité pour les OM. Une étude va être lancée par la commission des ordures ménagères que votre maire préside depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

La Communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » est en ordre de marche. Il nous faut apprendre à travailler tous ensemble. Ce travail doit s'effectuer dans la confiance, la transparence, le respect et surtout dans une totale solidarité de territoire pour avancer dans la même direction, pour le bien de tous. Les représentants de la collectivité au sein de la CdC sont Mr le Maire et Mme LAVAL 1<sup>ère</sup> adjointe.

Suite aux élections municipales de mars dernier, et au renouvellement des élus un conseil communautaire s'est tenu à LES VANS le lundi 14 avril. L'installation du conseil communautaire a été effectuée sous la présidence de Max Pradeilles, président sortant. Mrs Jean-Paul Manificier, maire de Les Vans, conseiller général, et Jean-Manuel Garrido, maire de St André de Cruzières se sont portés candidats. A l'issue, le Maire de Les Vans a été élu Président et installé dans ses fonctions. A la suite, ont été élus les vice-présidents et un membre du bureau :

- 1<sup>ère</sup> vice-présidente : Mme Gisèle Grégorian, adjointe à St Paul : **Action Sociale et petite enfance.**
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Mr Joël Fournier, maire de Montselgues : **Aménagement du territoire.**
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Mr Jean-Manuel Garrido, maire de St André : **Ordures ménagères et Spanc**
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Mr Michel Piolet, maire de Malbosc : **Energies renouvelables et développement économique.**
- 5<sup>ème</sup> vice-président : Mr Roger Boulard, adjoint à Chabonas : **Environnement, tourisme et patrimoine.**

- 6<sup>ème</sup> vice-président : Mr Jean-François Borie, maire de Beaulieu : **Culture, Lecture.**
- 7<sup>ème</sup> vice-présidente : Mme Berangère Bastide, maire de Chabonas : **Budget, Fiscalité.**
- Membre du bureau : Mr Joseph Simonet, adjoint à St Paul : **Bâtiments intercommunaux.**

Depuis le début de l'année, plusieurs conseils communautaires ont eu lieu. Compte tenu du nombre important de décisions, il n'est pas possible de tout indiquer sur le présent bulletin municipal. Aussi, la totalité des comptes rendus sont disponibles et consultables en Mairie. Dès que notre site internet sera opérationnel, vous pourrez consulter les décisions du conseil communautaire.

## **EAU – ASSAINISSEMENT**

Les travaux d'alimentation en eau potable de la commune (réservoir et canalisations) sont terminés. Ensuite interviendra la désinfection des canalisations. La mise en eau du réservoir n'interviendra pas avant le mois de septembre prochain. Les essais d'étanchéité du réservoir et du réseau sont bons. Une page importante se tourne. C'était un préalable à tout développement de la commune.

Au niveau de l'assainissement du Hameau de Chadouillet, le projet prend forme. En date du 23 avril le conseil municipal, à l'unanimité, a confirmé son engagement pour la réalisation de ce projet auprès du SEBA. Début juin, le SEBA a lancé le Dossier de consultation des entreprises. Ces dernières devront déposer leur offre pour le 09 juillet.

A cette occasion, nous étudierons le projet d'enfouissement des réseaux secs (EDF et Télécom) afin de mutualiser le coût global des travaux (même opération que la montée des Chevaliers).

*JMG*

Prochaine parution Septembre 2014